

**DELIBERATION N°2020-21_128
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 1^{er} juillet 2021

14. Référentiel d'équivalence horaire enseignants et enseignants-chercheurs 2021-2022

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 13 Membres représentés : 8 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le référentiel d'équivalence horaire enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2021-2022.



Besançon, le 2 juillet 2021

Pour la présidente et par délégation
La Directrice Générale des Services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI', is written over a light blue horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 12 : Référentiel d'équivalence horaire enseignants et enseignants-chercheurs 2021-2022

Référentiel UFC 2021 -2022

Activités du référentiel UFC hors PRP - PCA - PRR à prendre en compte dans le service ou/et en heures complémentaires si minima heures face-à-face pédagogique (CM/TD/TP) ou heures CTU (selon charte) de 144 h eq TD pour un enseignant-chercheur, 288 heures eq TD pour un enseignant du second degré	Heures TD d'Activité pédagogique reconnues par le référentiel	Temps effectif de travail correspondant	Remarques associées
ACTIVITES PEDAGOGIQUES			
Hybridation des Formations en Santé			
Enregistrement et rediffusion d'un CM en PASS/LAS	0.25h TD par heure d'enseignement réalisée et enregistrée		Uniquement pour les études de santé - PASS - Mineure Santé LAS
Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE			
Encadrement de stages (suivi sur lieu, rencontres étudiants et maître de stage, suivi et rapport) hors BUT	1,5h si stage compris entre 20 et 60 jours ouverts 3,5h si > ou = 60 jours	6 à 14h	Stage professionnalisant obligatoire conventionné et extérieur à l'UFC avec visite (sauf à l'étranger) et soutenance à l' exclusion des stages découverte et d'observation - Charte des stages
Suivi Etudiants en Stage / BUT	0,25h ETD par semaine de stage et par étudiant		Selon Note de cadrage Juin 2020 BUT pour les CPN (Commission Pédagogique Nationale)
Encadrement de Stagiaire M2 MEEF	4h		Cadrage INSPE
Suivi d'étudiants en alternance (Apprentissage et contrat de professionnalisation)	12h maxi	48h	Uniquement sur le budget apprentissage et Formation continue et alternance-dans la limite de 6 suivis de 12h (soit 72 h) et de 72h cumulées de suivi d'étudiants en apprentissage et/ou contrats de professionnalisation - Charte encadrement alternant
Encadrement des projets tutorés et de fin d'études	4h/projet de 3 étudiants mini 1h/projet individuel 2h/projet en binôme	4 à 16h	Les responsables de formation veilleront à retenir cette norme minimale de 3 étudiants / projet (objectif pédagogique : apprentissage de la gestion de projet et du travail en groupe) - Charte des projets tutorés et de fin d'études
Encadrement de projets d'initiation à la recherche et thèses d'exercice de Médecine/Pharmacie (après validation finale)	4h pour stage de Master 2 3h pour thèse d'exercice de médecine ou pharmacie (limité à 3 encadrements/an) 2h pour stage d'initiation à la recherche (individuel ou collectif) ou mémoire de type TER ou projet de recherche de master	8 à 16h	Charte des projets d'initiation à la recherche
VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys	3h	12h	
AUTRES ACTIVITES			
Conception d'expositions, prise en charge d'un programme d'activité - Service Arts et Culture (SAC)	18h	72h	24h maxi - validation VP Rayonnement international, art, culture et de la communication scientifiques
Conception et réalisation d'une animation - SAC	3h	12h	24h maxi - validation VP Rayonnement international, art, culture et de la communication scientifiques
Intervention ponctuelle - SAC	1,5h	6h	24h maxi - validation VP Rayonnement international, art, culture et de la communication scientifiques
Activité de sauvegarde ou de valorisation du patrimoine scientifique et universitaire - SAC	7h	28h	24h maxi - validation VP Rayonnement international, art, culture et de la communication scientifiques
Contribution vie de l'établissement			
Correspondant Hygiène et Sécurité	6h	24h	Equivalent des 5 points de NBI/mois des collègues BIATSS
Membre élu d'un conseil	variable - uniquement décharge de service		Cf. statut de l'élu CA du 29 février 2016